

LES TRAVAUX

Les réparations majeures entreprises à l'extérieur des résidences consistent en la réfection de la coquille de béton. La structure des tours sises aux 2350 et 2450 est composée de béton renfermant des tiges d'acier. L'érosion a permis à ces tiges de rouiller et d'ainsi provoquer l'éclatement du béton. Après avoir procédé à l'enlèvement ponctuel de blocs qui risquaient de tomber au cours des années 1997 à 1999, la locatrice s'est rendue compte qu'il fallait procéder à une réparation complète avant que la situation ne devienne trop grave. Des analyses et diverses études confirmaient la détérioration grandissante de la structure et le besoin de plus en plus pressant de réparer adéquatement celle-ci.

Pour ce faire, il a fallu installer des échafaudages sur chaque surface des résidences concernées. Des ouvriers perçaient des brèches à l'aide de marteaux-piqueurs afin de rejoindre les tiges attaquées par la rouille, procédaient à l'enlèvement de celles-ci et à la pose de nouvelles tiges saines ou de treillis métalliques et enfin à l'application de nouveau béton et d'un scellant.

Ces travaux ont débuté au 2450 au début de mai puis ont commencé sur la Tour ouest vers le 8 mai 2000 pour s'étendre à la Tour est au début de juillet. Ces travaux de réparation des structures de béton des résidences se sont complétés au début de septembre. Par la suite, il subsiste encore divers travaux mais ces derniers ne sont que des retouches et ne constituent plus un trouble majeur pour les locataires.

Le bruit incessant des marteaux-piqueurs se répercute d'une tour à l'autre ce qui fait que même si les travaux sont de l'autre côté d'une tour ou même sur la tour voisine, les locataires sont dérangés par le bruit. Des génératrices fonctionnent durant toute la journée afin de fournir le courant nécessaire aux nombreux appareils des ouvriers. Le déplacement de camions autour des résidences et leur bruit particulier lors de manoeuvres de recul s'ajoutent aux autres bruits tel que la chute des déchets de construction dans les conteneurs métalliques installés à divers endroits.

L'utilisation d'un téléphone devient un exercice périlleux compte tenu du bruit qui masque les conversations. Les lieux ne sont guère propices à l'étude ou au repos et les locataires doivent trouver refuge ailleurs ou porter des bouchons aux oreilles. Malheur à celui qui cherche le sommeil durant les périodes de travaux, il se trouve réveillé par le martèlement des outils, les cris des travailleurs, le mouvement des véhicules et une multitude d'autres bruits.

De plus, la poussière générée par cette démolition de l'enveloppe de béton se retrouve partout. Malgré la chaleur, les locataires ne peuvent aérer leur logement sous peine de voir ce dernier envahi par une épaisse couche de poussière de béton. La présence de nombreux ouvriers qui circulent sur les échafaudages prive les locataires de toute intimité, ces ouvriers se trouvant occasionnellement devant les fenêtres de studios occupés.

La locatrice se défend en alléguant avoir donné des directives aux entrepreneurs afin que les travaux ne débutent qu'à 9 heures pour se terminer vers 17 heures. Par contre, la preuve démontre que dès 07:30 heures, des ouvriers sont sur place et font divers travaux moins générateurs de bruit mais qui troublent quand même la quiétude des locataires. De plus, à maintes reprises les travaux se poursuivent en début de soirée sur semaine, durant la journée plusieurs samedis et quelques dimanches. Ces heures additionnelles sont nécessaires compte tenu d'un échéancier serré et de l'ampleur des travaux.

En plus de ces travaux aux diverses résidences, la locatrice en profite pour procéder à un réaménagement de tous les studios, des salons, salles de bains et corridors de la Tour ouest. Les locataires ayant été déplacés vers les autres résidences, le bruit de ces travaux ne les dérange pas autant sauf en ce qui concerne la chute des déchets de construction dans des conteneurs disposés à cet effet au bas de cette Tour.